

Enfin la reconnaissance en AOP pour la Livinière et Boutenac !

1 juillet 2024



Les terroirs et les vignobles de Boutenac (à gauche, photo © CIVL, Syndicat Cru Boutenac, Marc Medevielle et Henri de Vergeron) et La Livinière (à droite, photo © Syndicat Cru La Livinière)

C'est officiel, le Journal de l'Union Européenne vient, par décret, de reconnaître les dénominations AOP Boutenac et AOP La Livinière. L'aboutissement de deux décennies d'efforts et de mobilisation pour chacune de ces appellations.

« *Que de chemin parcouru !* » souligne fièrement David Latham, président de l'appellation Boutenac et vigneron au Château Saint-Estève à Thézan-les-Corbières.

C'est désormais officiel : les deux appellations languedociennes, Boutenac et La livinière, viennent d'obtenir l'arrêté officialisant leur changement de nom au Journal Officiel Européen. Cette validation finale les autorise désormais à apposer cette reconnaissance et leurs nouveaux noms sur leurs étiquettes.

Un travail entrepris il y a plus de vingt ans

« *Cette reconnaissance est le fruit d'un travail entrepris il y a près de vingt ans par des visionnaires, tels que Maurice Piccinini et Roger Piquet pour La Livinière et Gérard Bertrand avec Yves Laboucarié pour Boutenac* », précise-t-il.

Plus de dix ans d'efforts auront par la suite été nécessaires pour que ces visionnaires obtiennent la consécration avec la reconnaissance officielle par l'INAO, de l'AOC Minervois-La Livinière en 1999, puis de l'AOC Corbières-Boutenac en 2005. « *Restait alors la phase finale, l'approbation européenne... mais le Covid a totalement changé la donne et les dossiers ont été suspendus durant tout le temps de la pandémie* », explique David Latham. C'était sans compter sur l'acharnement et l'engagement sans faille des vignerons !

Une reconnaissance saluée par tous

« Cette reconnaissance vient ainsi conclure un cycle de 25 ans de travail collectif et ouvre désormais la voie à une nouvelle ère : l'entrée de nos deux appellations dans la famille des grands terroirs français », souligne Gérard Bertrand. Pour David Latham, président de l'AOP Boutenac : « Cette reconnaissance renforce la personnalité de notre Cru, désormais plus lisible. C'est une affirmation concrète de notre identité ».

Une hiérarchisation nécessaire

Pour Guy Sabarthès, président de l'AOP La Livinière : « Cette reconnaissance est pour nous, les vignerons, l'occasion d'officialiser notre statut d'appellation communale, niveau le plus élevé dans la hiérarchie des appellations définies par l'INAO. C'est forcément un atout pour se distinguer et mieux structurer notre offre. Cela va également nous permettre d'établir une gamme encore plus cohérente dans le contexte actuel particulièrement difficile ».

Un ADN commun

Si elles prennent vie au sein de terroirs distincts ; l'un ancré sur les contreforts de la Montagne Noire en Minervois et l'autre, niché autour du massif du Pinada en plein cœur des Corbières, les appellations La Livinière et Boutenac partagent pourtant un ADN commun : une production exclusive de vins rouges élégants, puissants et expressifs, avec des cépages méditerranéens (essentiellement autour de la Syrah pour La Livinière et du Carignan pour Boutenac) mais aussi, une obligation de mise en bouteille sur l'aire d'appellation, une durée minimale d'élevage et un prix de vente moyen au caveau situé entre 15 et 20€.

Une ambition commune

Grâce à la reconnaissance de leurs appellations, les vignerons de La Livinière et de Boutenac sont désormais armés pour se différencier et proposer une offre qui reflète leur ambition partagée de développer l'attractivité de leurs territoires, tout en préservant l'image des vignobles.

« Une démarche qui traduit la motivation des vignerons qui aspirent à construire un vignoble plus en accord avec l'image de la culture vigneronne dans la région » selon Etienne Besancenot du Château de Caraguilhes (AOP Boutenac). Pour Delphine Glanetas du Domaine de l'Ostal (AOP La Livinière) : « Les vignerons souhaitent préserver leur cadre de vie, pour transmettre un patrimoine sain et vivant aux générations futures ».

Chiffres-clés

- **La Livinière (Hérault/Aude)**
- 350 ha en production, 9 000 hl de volume de production, 39 caves particulières et 2 caves coopératives sur 6 communes.
- Date de la reconnaissance en AOC Minervois-La Livinière : 1999
- Date de la reconnaissance en AOP La Livinière : 2024

- **Boutenac (Aude)**
- 240 ha en production, 7 500 hl de volume de production, 27 caves particulières et 3 caves coopératives sur 10 communes.
- Date de la reconnaissance en AOC Corbières-Boutenac : 2005
- Date de la reconnaissance en AOP Boutenac : 2024